

# LES DOCUMENTS DES STAGES

de l'Ecole  
Française de  
descente de  
Canyon



Fédération Française  
de Spéléologie

## Cahier des charges des stages

Organisateurs et stagiaires

Objectifs, contenu et organisation



*Edition 2012*



## ORGANISATEURS

### Le calendrier

Le calendrier des stages est élaboré au moment des *Journées d'Etudes* organisées par l'EFC – Ecole Française de descente de Canyon – à l'automne de l'année précédente. Il présente deux types de stages :

- Les stages gérés **administrativement par l'EFC** appelés « **stages nationaux** ».
- Les stages gérés **administrativement par les CDS, CSR ou club affilié FFS** appelés « **stages décentralisés** » mais agréés par l'EFC.

Ces deux types de stages restent ouverts à l'ensemble des candidats sans restriction de leur origine géographique (sous réserve de remplir les conditions d'accès au stage).

### Organisation administrative, logistique et financière

#### • Organisation administrative

Les stages **SFP3, Moniteur et Instructeur** sont **obligatoirement** des **stages nationaux**, ils sont gérés administrativement et financièrement par l'EFC. **Tous les autres stages** – sauf actions particulières, actions organisées à l'étranger ou dans le cadre CCI par exemple – (Initiateur, ADE, Découverte, Perfectionnement de niveau 1 et 2) peuvent être des **stages nationaux ou des stages décentralisés**.

Les stages se déroulant à l'étranger font l'objet d'une étude particulière. Les responsables de stages donneront avant le stage toutes les garanties nécessaires à leur bon fonctionnement (pédagogie, financier, etc.). Après le stage un compte rendu détaillé sera transmis par le responsable à l'organisateur (EFC ou CSR/CDS/club affilié FFS).

Lors de la mise en place du calendrier des stages annuels, une attention particulière est portée pour éviter que deux stages de même niveau soient organisés à des dates identiques. Afin de palier à d'éventuels problèmes d'organisation, la direction de l'EFC pourra prendre les décisions nécessaires pour assurer la viabilité de ces derniers (fusion, annulation d'un des stages, etc. ...)

#### • Organisation logistique

Tout doit être mis en œuvre par l'organisateur du stage pour permettre aux stagiaires de vivre confortablement leur stage. Pour cela l'organisateur du stage devra veiller à :

- Un hébergement en chambres ou en dortoirs (pas plus de 10 personnes par dortoir)
- Un couchage de qualité (favorisant la récupération des stagiaires et des cadres)
- Des sanitaires en conséquence
- Une salle spécifique où il est possible de se réunir pour les cours du soir, les débriefings (présence éventuelle d'un tableau blanc, télévision, magnétoscope, rétro ou vidéo projecteur...)
- Un endroit dédié au stockage, au nettoyage et au séchage du matériel
- La confection de paniers repas pour les repas du midi

Dans le cadre d'un stage décentralisé, la personne organisatrice représentant le CSR, CDS ou club affilié FFS n'est pas obligatoirement une personne brevetée. Un courrier est transmis au Président du CSR, CDS ou club affilié FFS afin de l'informer de l'organisation du stage et des modalités administratives et financières dont il a la charge.





**Dans tous les cas, c'est l'EFC qui délivre l'agrément d'un stage, qu'il soit national ou décentralisé.** Elle a pour rôle de vérifier la composition de l'équipe d'encadrement. Si le responsable pédagogique du stage représentant l'EFC est garant du programme pédagogique et du bon déroulement de celui-ci, **l'EFC garde la maîtrise de la délivrance des brevets fédéraux** d'Initiateur, moniteur et Instructeur.

Un individuel ne peut en aucun cas être *l'organisateur administratif ou le gestionnaire financier* d'un stage agréé par l'EFC. Chaque responsable de stage reçoit le « *Dossier Administratif du Responsable de Stage* » qui indique la procédure administrative à suivre ainsi que les formulaires à utiliser.

Tous les stages qui apparaissent au calendrier font obligatoirement l'objet d'une **demande d'agrément** adressée deux mois avant le début du stage **au secrétariat des stages** avec les pièces indiquées dans le **Dossier administratif du responsable de stage**. Chaque responsable de stage reçoit un avis d'agrément. Si l'avis est favorable, un numéro d'agrément est attribué au stage et porté sur tous les documents en rapport avec celui-ci.

- **Nombres de stagiaires**

Pour les stages qualifiants, le nombre idéal de stagiaire est compris entre 6 et 16.

- **Annulation de stage**

Cette décision doit être prise selon les modalités suivantes :

- Pour tous les stages agréés, la décision de maintien ou d'annulation doit respecter un délai maximum de 30 jours avant le début du stage. Si le taux de remplissage d'un stage est inférieur à 4 personnes, le responsable national des stages se réserve le droit de l'annuler.
- En cas de faible remplissage, entre 4 et 6 stagiaires, dans les dix jours précédents l'échéance mentionnée ci-dessus, le secrétariat des stages contacte le responsable national des stages ou un autre membre de la direction nationale, afin que celui-ci et l'organisateur du stage prennent la décision de maintenir ou non le stage.

Si un responsable de stage ne peut assurer l'organisation de son stage pour d'autres raisons que celles citées ci-dessus, il doit la confier à son suppléant (cf. chapitre « composition des équipes d'encadrement »).

- **Gestion financière**

Toute opération financière en rapport avec le stage doit être justifiée par une facture. Seuls les frais d'usure du matériel consommable et le remboursement des frais de déplacements en voiture sont justifiés par la feuille de frais dûment complétée et signée par le bénéficiaire. Une opération non justifiée ne sera pas remboursée.

La gestion financière des stages nationaux est entièrement assurée par l'EFC :

- **Pour les stages Initiateurs et Moniteurs nationaux**, les tarifs fédéraux en vigueur sont appliqués.
- **Pour les stages initiateurs, A.D.E, Découverte, SFP1 et SFP2**, les tarifs proposés aux stagiaires peuvent être inférieurs aux tarifs fédéraux en vigueur.

Les tarifs fédéraux sont indiqués dans *le Dossier administratif du responsable de stage – Fiche n° 8*. En aucun cas, **le prix d'un stage agréé ne peut être supérieur au tarif fédéral en vigueur**, sauf cas exceptionnels devant faire l'objet d'un accord préalable de la direction nationale de l'EFC. Si tel est le cas, le surcoût du stage devra être obligatoirement mentionné de façon très claire, sur l'ensemble des documents concernant le stage.





Dans le cas d'un **stage national**, une **aide de l'EFC lors du « module 3 » des stages diplômant initiateur et moniteur** est accordée au titre de 10 euros par stagiaires pour les deux jours.

Dans le cas d'un **stage décentralisé**, pour le même « module 3 » des stages diplômant initiateur, **les demandes se feront au niveau des organismes décentralisés** (CSR, CDS ou club affilié FFS). Il existe aussi l'aide label jeunes 10 -26 ans de 11€ par jours et par stagiaires. Le stagiaire fait l'avance du coût du stage et se fait remboursés ensuite.

- **Concernant les stages à l'étranger, en Corse ou dans les DOM – TOM**

Une participation pour le voyage peut être demandée aux cadres. Le stagiaire doit être clairement informé que le coût du voyage n'est pas compris dans le prix indiqué.

- **Formation continue**

Les stagiaires en « formation continue » doivent fournir une prise en charge de l'organisme payeur et un chèque de caution de la valeur du coût du stage au tarif fédéral. Ce chèque est renvoyé au stagiaire, dès que l'organisme payeur a réglé la formation du stagiaire.

## Organisation technique et pédagogique

- **Le cursus initiateur**

Dans le cas d'un stage de sept jours regroupant le module tests techniques (1 jours) et le stage de formation/évaluation (6 jours) **dont l'organisation ne peut être en aucun cas fractionnée** :

- Le candidat n'ayant pas validé ses tests techniques sera orienté sur un programme perfectionnement avec comme objectif d'essayer de valider les tests en fin de stage.
- Les candidats ayant réussi leurs tests poursuivent le stage en vue d'obtention du brevet fédéral. En cas d'ajournement, les tests techniques restent acquis pour une durée de deux années.

**Par équivalence**, un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet d'initiateur canyon FFME peut obtenir le brevet d'initiateur *Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages. De la même manière, un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet Initiateur canyon FFCAM peut obtenir le *brevet d'Initiateur Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages.

- **Le cursus moniteur**

L'examen moniteur est organisé sous forme de modules, la durée totale est de 10 jours : 6 jours stage de formation/évaluation moniteur **dont l'organisation ne peut être en aucun cas fractionnée**, 2 jours module 2 – Milieu naturel et environnement social, 2 jours module 4 – Premiers secours à victimes (PSV).

**Par allègement**, les personnes ayant obtenu le brevet de Moniteur Spéléologie EFS peuvent accéder directement au stage moniteur EFC. Dans tous ces cas, la dispense de suivi du stage initiateur canyon pour accéder au stage moniteur canyon ne permet pas de bénéficier des prérogatives fédérales de l'initiateur canyon.

**Par équivalence**, un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet moniteur canyon FFME peut obtenir le brevet de *Moniteur Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages.





De la même manière, un Breveté d'état possédant la qualification professionnelle canyon et fédéré FFS peut obtenir le brevet de *Moniteur Fédéral de Canyon FFS* après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages et encadré un des stages de formation de notre structure.

- **Le cursus instructeur**

Le stage instructeur est obligatoirement organisé par la Direction Nationale de l'EFC.

- **Composition des équipes d'encadrement :**

Dans tous les cas l'équipe de cadre doit être composée d'un responsable de stage et d'un responsable suppléant obligatoirement licenciés à la FFS. Ce dernier garantit l'organisation et le bon déroulement du stage en cas de désistement ou d'indisponibilité du responsable déclaré.

**Au moins la moitié des membres de l'équipe d'encadrement devront avoir suivi les journées de formation continue. C'est-à-dire avoir passé un cycle de 2 journées de formation dans les 4 ans précédant le stage.**

Avant le stage, le responsable du stage doit contacter le responsable national des stages afin de connaître les éventuelles informations à communiquer aux stagiaires. Pendant ce stage il est chargé de faire le lien entre l'équipe de cadres, les stagiaires et l'EFC. Il est également chargé de présenter l'EFC et les possibilités pour les stagiaires de s'y investir.

Les stages qualifiants doivent obligatoirement compter un Instructeur dans leur équipe d'encadrement. Il est le « référent pédagogique ». Lors du stage il est plus particulièrement chargé du respect du référentiel des formations.

- **Evaluation des stagiaires et organisation :**

Sur l'ensemble des stages qualifiants, doivent être obligatoirement prévus :

- ❑ **Avant le stage :** une réunion de préparation au stage pour les cadres où l'ensemble des outils pédagogiques seront mis en place. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe de cadres doit être présente une demi-journée avant le début du stage ou la veille de celui-ci.
- ❑ **Pendant le stage :** un débriefing quotidien de la journée en présence de l'ensemble des stagiaires où les points positifs et négatifs seront exposés. Un débriefing cadres doit être réalisé au cours des différentes soirées.

**A l'issue de chaque module d'évaluation, le stagiaire sera reçu individuellement pour se voir notifier et expliquer la réussite ou l'ajournement à son module. Il en sera de même pour la fin du stage. Le livret de formation doit être utilisé pour faciliter les rendez-vous avec les stagiaires.**

- **Recommandations particulières :**

Les **Référentiels de stage** sont les documents officiels de l'EFC en ce qui concerne le contenu des différentes formations. Ils doivent être respectés. Un soin particulier doit être apporté à la préparation du stage, de ce fait les sites doivent être reconnus assez longtemps à l'avance afin de s'assurer qu'ils présentent les caractéristiques correspondant aux objectifs pédagogiques. Cette recommandation s'applique d'autant plus sur les tests techniques en falaises et le parcours d'eau vive.





Tous les stages agréés EFC doivent être réalisés avec un souci constant de sécurité et de respect de la réglementation (barrage, arrêté d'interdiction, etc.).

Le module 3 du stage initiateur et moniteur doit être organisé avec la présence d'un public support spécifique. En aucun cas les stagiaires suivant la formation ne pourront jouer le rôle de « cobayes ».

Si l'option « public support » est choisie à partir d'un stage EFC :

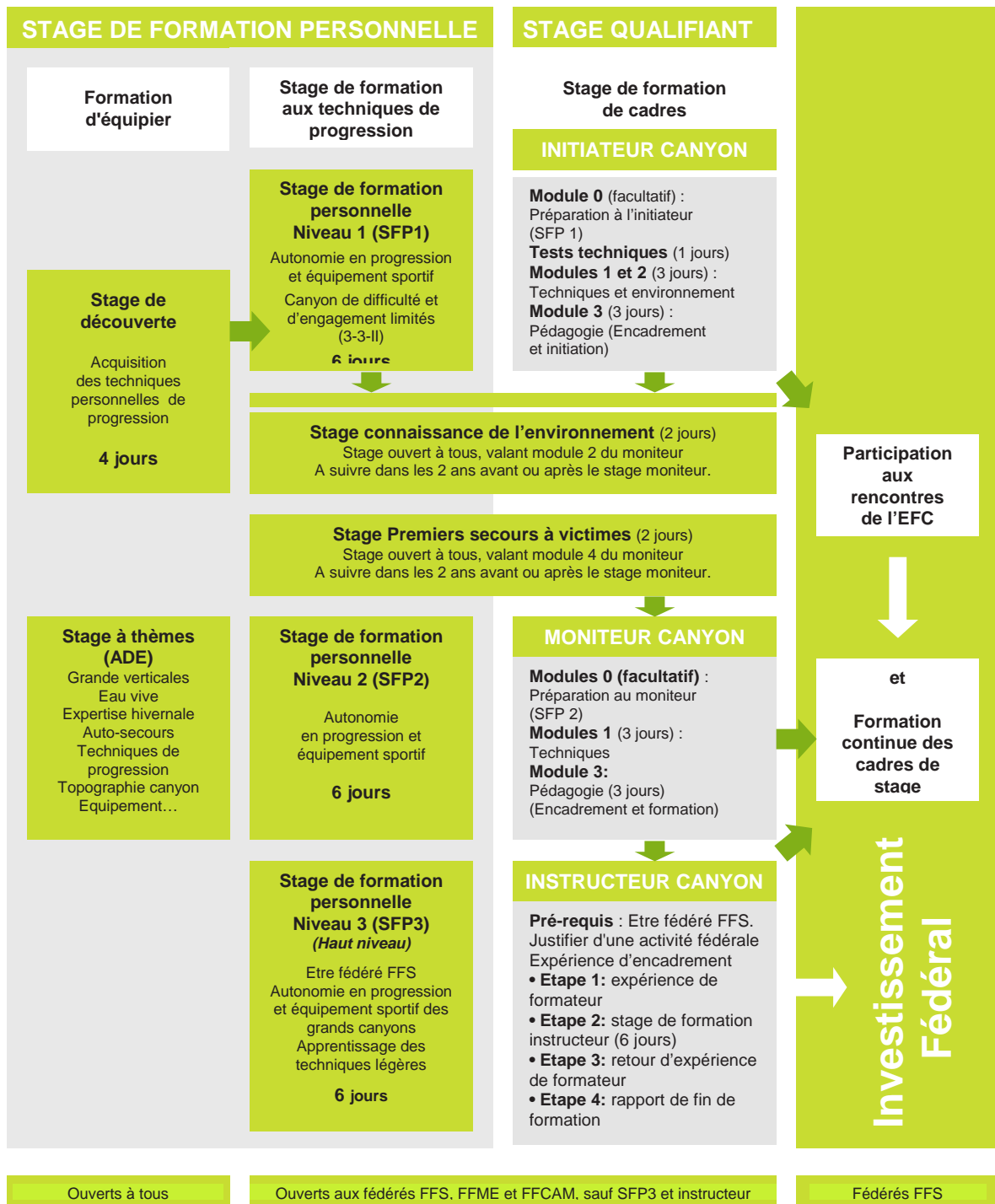
- Le niveau du stage du public support pour un stage initiateur ne doit pas être d'un niveau supérieur à un stage Découverte. Le public ne doit pas être autonome en progression. Il est souhaitable que ce public support puisse participer aux 2 journées d'encadrement.
- Le niveau du stage du public support pour un stage moniteur ne doit pas être d'un niveau supérieur à un stage SPF1. Le public doit être autonome en progression. Le public support doit pouvoir bénéficier d'un programme de formation adapté établissant une progression pédagogique.





# STAGIAIRES

## Organigramme des stages EFC





## Objectifs des stages EFC

	Durée	Type de stage	Objectifs
<b>Découverte</b>	A partir de 2 jours	Stage de formation personnelle	Découvrir l'activité, ses aspects sportif, culturel et fédéral. <b>Etre autonome en progression individuelle</b> dans un canyon de <b>cotation 3-3-II maximum</b> , dit « canyon à engagement limité » (correspondant au niveau 3 du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ).
<b>Perfectionnement Niveau 1</b>	6 jours	Stage de formation personnelle	<b>Etre autonome en progression individuelle</b> dans un canyon de <b>cotation 4-3-III maximum</b> (correspondant au niveau 4 du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ). <b>Savoir équiper</b> dans les meilleures conditions possibles de sécurité dans un <b>canyon de cotation 3-3-II</b> (correspondant au niveau 4 du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ). Savoir organiser et gérer une sortie. Ce stage prépare également aux prérequis du stage initiateur.
<b>Perfectionnement Niveau 2</b>	6 jours	Stage de formation personnelle	<b>Etre autonome en progression individuelle</b> dans un <b>canyon de cotation 5-5-IV maximum</b> (correspondant au niveau 5 du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ). <b>Savoir équiper</b> dans les meilleures conditions possibles de sécurité dans un <b>canyon de cotation 4-3-III</b> (correspondant au niveau 5 du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ). Savoir organiser et gérer une sortie. Ce stage prépare également aux prérequis du stage moniteur.
<b>Perfectionnement Niveau 3</b>	5 jours	Stage de formation personnelle	<b>Etre autonome en progression et équipement sportif des grands canyons.</b> Apprentissage des <b>techniques légères</b> .
<b>Initiateur</b>	7 jours	Stage qualifiant	Permettre l' <b>acquisition des techniques de progression personnelle en équipement en canyon de cotation 4-3-III</b> et en <b>encadrement en canyon de cotation 3-3-II</b> . Permettre de faire découvrir l'activité canyon dans le cadre d'un club ou de toute autre structure fédérale. C'est le premier niveau permettant l'encadrement. C'est le premier niveau permettant l'encadrement.
<b>Moniteur</b>	6 jours	Stage qualifiant	Permettre l' <b>acquisition des techniques de progression personnelle en équipement avec tous publics et en tout canyon (hormis haut niveau)</b> et en <b>encadrement en canyon de cotation 4-3-III au moins</b> (correspondant au niveau V du <i>Pass Spéléo-canyon-plongée</i> ). Favoriser la capacité à participer à la gestion de l'activité canyon en tenant compte notamment des problématiques environnementales et des différents usages des sites de pratique
<b>Module 2 Environnement</b>	2 jours	Stage de formation	Permettre l'acquisition nécessaire à la prise en compte de la dimension environnementale dans la pratique et la gestion des sites de pratique.
<b>Module 4 PSV</b>	2 jours	Stage de formation	Permettre aux pratiquants, en complément de leur formation de secourisme de base et de l'unité 2 du module 2 de l'initiateur, d'assister une victime d'un accident en canyon dans l'attente des secours parfois très tardifs
<b>Instructeur</b>	En 4 étapes dont un stage de formation de 6 jours	Formation qualifiante	L'instructeur doit pouvoir : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ s'investir durablement dans le développement et la gestion de l'activité au sein des structures fédérales,</li><li>▪ faire progresser la technique et les technologies,</li><li>▪ participer à la dynamique de la Commission canyon en sa qualité de cadre référent.</li></ul> détecter de nouveaux cadres susceptibles de s'impliquer dans la Commission
<b>A.D.E (actions diverses d'enseignement)</b>	Libre	Stage à thème	Connaissances spécifiques d'un thème ou de techniques liées à l'activité.





## Conditions d'inscription des stagiaires

Ce point ne concerne pas les inscriptions au **stage Instructeur**.

Pour tous les stages, le dossier d'inscription doit être complet pour que l'inscription puisse être enregistrée. Pour les stages A.D.E (Actions Diverses d'Enseignement), les conditions d'inscription des stagiaires sont fixées par chaque organisateur.

- Les stagiaires devront utiliser les **formulaire d'inscription mis à disposition par l'organisateur administratif** (un document labellisé EFC leur sera transmis par le responsable du stage)
- Les stagiaires devront **renvoyer leur dossier d'inscription complet au responsable du stage** auquel ils souhaitent participer 1 mois au plus tard avant le début du stage.

## Les prérogatives du breveté dans les stages de l'EFC

- **L'Initiateur**

- Le brevet d'initiateur fédéral valide les compétences qui permettent d'encadrer, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, un groupe de personnes mineures et/ou majeures dans le cadre d'une séance d'initiation dans un canyon de **cotation maximum 3-3-II**. La taille du groupe devra être de six personnes maximum.
- Il est cadre de club.
- Il est cadre dans les stages de formation de niveaux techniques inférieurs ou équivalents à l'Initiateur.
- Il peut assister un moniteur dans tout autre canyon.

- **Le moniteur**

- Le diplôme de moniteur fédéral valide les compétences qui permettent d'encadrer ou de former, en toute sécurité, un groupe de personnes dans un canyon de **cotation 4-3-III au moins**.
- Il est cadre de club.
- Il est cadre dans les stages de formation de niveaux techniques inférieurs ou équivalents ou moniteur.

- **L'Instructeur :**

- Le brevet d'instructeur fédéral valide les compétences qui permettent d'être formateur de cadres fédéraux et/ou de formateurs.
- Il est le référent pédagogique des stages diplômant organisés par la Commission canyon.
- Il est cadre dans tous les stages de formation.
- Il est cadre de club.

